



Les principales zones d'ombre de l'affaire Benalla

Paris, 11 sept. 2018 (AFP) -

Quelle était l'exacte fonction d'Alexandre Benalla à l'Élysée ? Pourquoi disposait-il d'un port d'arme ? Sera-t-il entendu par la Commission d'enquête sénatoriale ? Les auditions reprennent mercredi au Palais du Luxembourg, à commencer par celle du chef de cabinet de l'Élysée, François-Xavier Lauch.

+ M. BENALLA VA-T-IL ÊTRE AUDITIONNÉ AU SÉNAT ?

Cet été, l'intéressé en avait "plutôt envie". Mais mardi, son avocat a annoncé que, au nom de la séparation des pouvoirs, il ne se rendrait pas devant la commission d'enquête sénatoriale avant la fin de l'instruction judiciaire dans laquelle il est mis en examen pour des violences contre un manifestant le 1er mai à Paris.

M. Benalla "accepte de répondre aux questions de la commission sénatoriale sitôt l'instruction close", a cependant ajouté Me Laurent-Franck Liénard, indiquant que la commission souhaitait initialement entendre son client le 19 septembre.

Jean-Pierre Sueur, co-rapporteur de la commission sénatoriale, a précisé à l'AFP que M. Benalla n'était "pas convoqué jusqu'à présent" mais qu'il devra impérativement se présenter "s'il est convoqué, ce qui est plus que probable".

+ QUELLE ÉTAIT LA FONCTION D'ALEXANDRE BENALLA AU SEIN DE L'ÉLYSÉE ?

Alexandre Benalla faisait partie des neuf "chargés de mission" au cabinet de la présidence, selon son directeur Patrick Strzoda. Sa nomination n'a pas fait l'objet d'une publication au Journal officiel. M. Strzoda a également déclaré lors de ses auditions que M. Benalla occupait le poste d'"adjoint au chef de cabinet", son rôle étant de coordonner "des services qui concourent aux déplacements officiels du président de la République".

Dans le même temps, M. Benalla participait à la réflexion autour d'une refonte de la sécurité de la présidence de la République.

Plusieurs responsables auditionnés ont affirmé que M. Benalla n'était pas chargé de la sécurité. Mais l'arrêt de port d'armes de la préfecture de police d'octobre 2017 justifie l'autorisation accordée à M. Benalla notamment par sa "mission de police" dans le cadre de ses fonctions à l'Élysée.

Une "contradiction manifeste", estime Philippe Bas, selon qui la Commission sénatoriale n'a pas obtenu de l'Élysée la "fiche de poste" ni le salaire de M. Benalla. BFMTV publie dans un documentaire diffusé mardi soir une fiche de paie de l'ex-collaborateur de M. Macron: 6.076 euros net.

+ QUI ÉTAIT AU COURANT DE SA VENUE LE 1ER MAI ?

Filmé le 1er mai en train de frapper des manifestants, M. Benalla était présent à titre d'"observateur". Il affirme avoir été invité par Laurent Simonin, chef d'état-major à la Préfecture de police, avant de recevoir l'accord de Patrick Strzoda.

Selon M. Benalla, le directeur de l'ordre public de la préfecture de police de Paris, Alain Gibelin, avait également été mis au courant de sa venue, qui aurait été évoquée lors d'un déjeuner de travail le 25 avril. Une version que corroborent des propos tenus à l'Assemblée par le général Eric Bio-Farina, commandant militaire de l'Élysée, ré-auditionné mercredi au Sénat.

Si M. Gibelin confirme la tenue de ce déjeuner et l'approbation du principe de la venue de M. Benalla en tant qu'observateur lors d'une manifestation, il a martelé qu'à "aucun moment (M. Benalla) n'a dit qu'il s'agissait du 1er mai".

En revanche, M. Benalla a semblé dédouaner le préfet de police Michel Delpuech qui paraissait "réellement surpris" de le voir le 1er mai en salle de commandement lors du debriefing. "Le préfet de police devait être au courant", a pourtant déclaré le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. "Je n'ai jamais été sollicité par qui que ce soit en ce sens", a rétorqué M. Delpuech.

Des questions se posent également sur le rôle exact sur le terrain de M. Benalla le 1er mai, où il a été vu équipé d'un casque, d'un brassard de police et d'une radio.

+ LA SANCTION A-T-ELLE ÉTÉ EFFECTIVE ?

Les versions varient quant à la nature de la sanction initialement prononcée contre M. Benalla, avant son



licenciement.

Le porte-parole de l'Elysée Bruno Roger-Petit a évoqué une "mise à pied pendant quinze jours avec suspension de salaire", entre le 4 et le 19 mai.

M. Strzoda a précisé en juillet au Sénat que le salaire intégral du mois de mai avait été pourtant versé à M. Benalla, en invoquant une impossibilité légale. "Ses 15 jours de suspension feront l'objet d'une retenue sur les droits à congés qu'il avait en reliquat au titre de l'année 2017", a-t-il ajouté.

Cependant, l'indemnité compensatrice de congés payés n'est pas due en cas de licenciement d'un contractuel pour motif disciplinaire, jetant dès lors le doute sur l'effectivité de cette sanction.

Par ailleurs, cette sanction devait s'accompagner d'une rétrogradation. Cependant, M. Benalla a ensuite été vu en poste lors de différents déplacements en juillet: à Giverny avec le couple Macron, lors de l'hommage à Simone Veil, lors du 14 Juillet ou encore lors du retour de l'équipe de France de football à Paris.

jmt-bpa/jk/cbn

Afp le 11 sept. 18 à 15 52.